

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Délibération n° DELI2018_154

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 25
Procurations : 8
Absents : 6

Le lundi 19 novembre 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 12 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Carole MICHELON, Damien GOT, Alain DONES, Frédéric JUVENET, Jean-Louis ROBY, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Marie-Noëlle BARBIER, Nathalie LENQUETTE, Stephan MARGARON, David ROBERT, Alexia GIRAUDET, Charly SEEL, Bruno DERLY, Denis DONGER, Isabelle PAGANI, Alain PUPEL, Bernard PINET, Martine CAVASSE

Procurations :

Franck ASTIER à David ROBERT, Edwige ARNAUD à Jeanine TACHDJIAN, Magda COLLOREDO BERTRAND à Marie-Hélène THORAVAL, Catherine ACAMPORA à Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Nadia OUTREQUIN à Berthe FACCHINETTI, Stéphanie EGLENE à Charly SEEL, Pierre PIENIEK à Isabelle PAGANI, Brigitte DELHOMME à Alain PUPEL

Absents :

Samir BOUDJOGHRA, Raphaël BERTRAND, Luc TROUILLER, Cléo DELON, Latifa CHAY, Jean-Marc DURAND

Secrétaire de séance : Charly SEEL

Objet : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Romans-sur-Isère

Rapporteur : Philippe LABADENS

Séance du 19 novembre 2018

Service : Direction Attractivité Développement Innovation

Délibération n° DELI2018_154

Commission : Urbanisme, patrimoine et voirie

Objet : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Romans-sur-Isère

Rapporteur : Philippe LABADENS

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L-151-5 et L-153-12 relatifs au contenu et à la mise en débat du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08/07/2013, mis à jour le 18/07/2013 et modifié les 19/09/2016 et 18/12/2017 ;

Vu la déclaration de projet de l'extension de Délifrance emportant mise en compatibilité approuvée le 24/09/2018 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 24/09/2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mars 2018 prescrivant la révision du PLU de Romans-sur-Isère ;

Vu la version de travail du PADD annexé à la présente délibération ;

A la suite de la prescription de la révision du PLU, le diagnostic territorial de la commune a été réactualisé par l'Agence d'urbanisme de Lyon avec l'appui des services de la Ville. Des ateliers ont été organisés avec des professionnels, partenaires, associations et habitants pour partager les informations et la perception des enjeux.

La formalisation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la seconde étape de la révision. Pièce essentielle du PLU, le PADD donne les orientations politiques d'où découleront ensuite le choix des secteurs à développer ou renouveler, les changements de zonage et de réglementation.

Du fait de son importance dans le processus de révision du PLU, un débat est prévu par la loi sur le contenu du PADD. Il fera l'objet d'une réunion publique. Ce débat sans vote sera retranscrit dans le procès-verbal du conseil municipal, lui-même publié sur le site internet de la Ville.

Quatre orientations générales sont proposées :

1. Développer une économie diversifiée en utilisant pleinement le potentiel de Romans-sur-Isère,
2. Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux besoins en logements,
3. Garantir un cadre de vie de qualité et le bien-être des habitants, notamment en préservant les qualités environnementales de la commune,
4. Assurer une mobilité performante et durable, au service de l'attractivité et de la qualité de vie.

Le projet de territoire vise à conforter Romans-sur-Isère dans son rôle de polarité à l'échelle du bassin de vie. Le centre-ville tient une place importante dans le projet, car il a vocation à devenir une locomotive pour le développement de l'ensemble de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte qu'un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables s'est tenu en la séance du conseil municipal du 19 novembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :
- 33 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name Marie-Hélène Thoraval.